

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 septembre 2008

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Absents : Mlle AUSSOURD Louissette, M. PERGAUD Laurent.

### **OUVERTURE DES OFFRES POUR ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER**

Avec l'aide de M. COULOT, Contrôleur territorial à la DDE de La Souterraine, agissant dans le cadre de l'ATESAT, un dossier de consultation relatif au marché d'entretien routier de la Commune a été adressé à plusieurs entreprises.

Les travaux prévus concernent :

- le curage de fossés, la pose de buses et la réalisation d'un revêtement bicouche sur la voie communale n° 7 (Le Bourg),
- le curage de fossés, la fourniture et la pose de buses, la réalisation d'un revêtement bicouche et la confection d'un caniveau en bitume sur la voie communale n° 8 (Le Bourg),
- le curage de fossés, la pose de buses et la réalisation d'un revêtement bicouche sur la voie communale n° 14 du Bouchet,
- un renforcement ponctuel entre La Rapièrre et Le Grand Domaine,
- l'étalement de point à temps.

Trois lots ont donc été définis :

- lot n° 1 : entretien réseau hydraulique
- lot n° 2 : entretien couche de surface
- lot n° 3 : point à temps.

La date limite de réception des offres était fixée au 21 juillet 2008 avant 17 heures.

Les critères de jugement des offres pour l'attribution du marché sont :

1. Prix du marché – coefficient 0,50
2. Capacité à respecter le délai d'exécution – coefficient 0,30
3. Valeur technique de l'offre – coefficient 0,20.

Le Conseil Municipal, après ouverture des trois offres reçues et analyse en fonction des critères énoncés ci-dessus, retient :

- la SARL TP VIZIERES-LEPINAT (Fresselines) pour le lot n° 1, montant HT 4 473,75 €, montant TTC 5 350,60 €,
- la S.A. COLAS Sud-Ouest (La Brionne) pour le lot n° 2 (15 618,50 € HT, soit 18 679,73 € TTC) et pour le lot n° 3 (3 150,00 € HT soit 3 767,40 € TTC).

Le coût total des travaux s'élève à 23 242,25 € HT, 27 797,73 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants.

### **F.D.A.E.C. 2008**

La Commune de NOUZEROLLES bénéficie d'une subvention de 6 789 €, attribuée par le Conseil Général, au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide d'affecter cette somme à des travaux de réfection de voirie : voie communale n° 7 (Le Bourg), voie communale n° 8 (Le Bourg), voie communale du Bouchet et voie allant de La Rapièrre au Grand Domaine,
- approuve le devis établi par la S.A. COLAS Sud-Ouest (La Brionne) qui s'élève à 15 618,50 € HT, soit 18 679,73 € TTC,
- dégage le plan de financement suivant :

* Montant des travaux :	18 679,73 €
* Subvention F.D.A.E.C. :	6 789,00 €
* Quote-part communale :	11 890,73 €

### **TRAITEMENT DE L'EAU**

Afin d'assurer la qualité de l'eau, il y aurait lieu de procéder à la mise en place d'un système de désinfection.

Après étude des propositions fournies, le Conseil Municipal :

- opte pour l'installation d'un stérilisateur UV et d'un ensemble de chloration à la station de pompage,
- retient le devis de la SARL JEAUMOT Denis (36140 Aigurande) dont le montant s'élève à 7 128,60 € HT soit 8 525,81 € TTC,
- sollicite les aides publiques du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de la programmation 2009,
- définit le plan de financement suivant :

* montant TTC de l'opération :	8 525,81 €
* subvention Conseil Général (40 % du montant HT) :	2 851,44 €
* subvention Agence de l'Eau (20 % du montant HT) :	1 425,72 €
* quote-part communale :	4 248,65 €

Les crédits nécessaires inscrits au Budget Primitif 2008 « SERVICE EAU », opération n° 11, seront reportés au Budget Primitif 2009,

- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **RAPPORT SUR L'EAU – ANNEE 2007**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de l'exercice 2007 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable. Ce document sera mis à la disposition du public par voie d'affichage et transmis à la Préfecture.

### **ELAGAGE**

M. JOACHIM Francis (Bonnat) a effectué le broyage des accotements et des terrains communaux en juin dernier, mais n'ayant pas l'équipement approprié pour ce genre de travaux a proposé de se faire prêter du matériel par un collègue. Avant de prendre une décision définitive pour les prochains travaux d'élagage, le Conseil Municipal décide de recontacter M. JOACHIM.

## **SUPPLEANT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire du Pays Dunois, il a été décidé d'adjoindre un suppléant à chaque membre de la commission d'évaluation des charges transférées.

Par conséquent, le Conseil Municipal désigne M. LAURENT Jean-Pierre pour suppléer M. AUJAY Arnaud représentant la commune au sein de cette commission.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Pour information : une requête a été déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES (78), afin de nommer la Direction Nationale des Interventions Domaniales gestionnaire de la succession de M. et Mme COUAILLER dont la propriété dans le Bourg de NOUZEROLLES est abandonnée depuis 1985.

- Demande de subvention formulée par le Comité national d'entente pour les Journées nationales des associations d'aveugles et de malvoyants les 4 et 5 octobre 2008 : avis défavorable.

- Mme GUETRE Lucette fait part de la demande de M. CASSONNET Michel qui souhaiterait que la Commune fasse livrer des cailloux sur 10 ou 15 mètres de long dans le chemin du Gat au Bragoulet afin de le rendre praticable. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, la commission des travaux ira voir sur place.

- Plusieurs problèmes concernant des chemins endommagés par les fortes pluies du 27 mai 2008 sont également évoqués. La commission des travaux sera chargée d'étudier ce qu'il y a lieu de faire.

Le Maire,